

# E FOOT 38

PV N° 320



*du jeudi 1° Decembre 2016*



## SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMISSION DES ARBITRES .....</b>	<b>6</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .....</b>	<b>11</b>
<b>COMMISSION FEMININES .....</b>	<b>12</b>
<b>COMMISSION FOOT ENTREPRISE .....</b>	<b>14</b>
<b>COMMISSION FUTSAL.....</b>	<b>15</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS .....</b>	<b>17</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE .....</b>	<b>23</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....</b>	<b>25</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE .....</b>	<b>26</b>
<b>COMMISSION D'APPEL .....</b>	<b>30</b>
<b>COMMISSION DES TERRAINS.....</b>	<b>31</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**  
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



**Distinctio**  
Célébrer . Récompenser . Communiquer

**bec**  
bureau  
équipement  
conseil

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 29 NOVEMBRE 2016

FMI

## VERSION 3.3 OBLIGATOIRE

**Pour information, à partir du 8/11/2016 à 18h00 l'utilisation de la version 3.3 de la FMI est devenue obligatoire.**

**Les clubs qui tenteraient encore d'utiliser la v3.2 après 18h00 se verront afficher un message les invitant à effectuer la mise à jour au moment où ils lanceront une synchronisation**



## COMMUNICATION BONNES PRATIQUES PRÉPARATIONS / SYNCHRONISATION

Elle rappelle les bonnes pratiques concernant les préparations / synchronisations dans le cadre de la FMI.

### Communication FMI

#### Rappel :

**L'équipe recevante est en charge de la FMI à c'est la seule qui doit réaliser des synchronisations.  
L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.**

### Préparations

#### EQUIPE RECEVANTE & VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des synchronisations inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

### Synchronisation

#### UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

**Une seule synchronisation est nécessaire** permettant de récupérer les données du match (équipe-type recevant & visiteur inclus). Elle doit être faite :

- A partir de 24h avant le match et jusqu'au plus près du match

Cette **nouvelle préconisation** descend de la FFF et permet de limiter le nombre de synchronisation qui sont faites auprès du serveur fédéral et donc de limiter l'encombrement des tuyaux et de limiter les temps de synchronisation.

Le guide utilisateur notifie cette possibilité mais jamais il n'a été dit par les instances supérieures qu'il fallait donner une priorité à ce fonctionnement, aujourd'hui ça le devient.

Effectivement si les personnes qui font les compositions d'équipe ont un pc c'est une solution à adopter et la synchronisation du club recevant sur la tablette utilisée lors du match sera suffisante pour faire descendre les infos.

Par contre il semble **important de maintenir la synchronisation**, comme nous l'avons indiqué dans toutes nos formations, **au plus tard le matin du match avant 9h30.**



## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:tresorier@isere.fff.fr">tresorier@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>

**Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

### CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

## TRESORERIE

### RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

**Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.**

#### FORFAIT JOURNEE

**Du 19-21 Novembre 2016**

**Amende 32 €**

VILLEFONTAINE	U17
ST PAUL DE VARCES	SA8

#### FORFAIT JOURNEE

**Du 25-27 Novembre 2016**

**Amende 32 €**

VOUREY	4D
NORD DAUPHINE	U17
ECHIROLLES	VET
CREYS MORESTEL	U15F
VERSOUD	U13
DOMARIN	FUT

#### FORFAIT GENERAL SENIORS/ENTREPRISE

**Du 26-27 Novembre 2016**

**Amende 90 €**

COTE ST ANDRE	2D
VERSAU	4D
COMMUNAUX SMH	ENT

**FORFAIT GENERAL U13**

**Du 23 Novembre 2016**

**Amende 68 €**

GPT FURE ISERE	U13
----------------	-----

#### RESULTAT INTERNET NON SAISI

**Du 26-27 Novembre 2016**

**Amende 11 €**

ECHIROLLES SURIEUX	U15F
VALLEE BLEUE	U15A8
NORD DAUPHINE	U18F
VOIRON MOIRANS	U15
VILLEFONTAINE	U17

#### FM NON RETOURNEE

**Du 19 Novembre 2016**

**Amende 75 €**

GRESIVAUDAN	CHU13
G. SUD DAUPHINE	CHU13

#### FM INCOMPLETE

**Amende 25 €**

LA TOUR ST CLAIR

## CORRESPONDANCES

#### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE :** KHOUAS A – HAMILA – SLAIMI – RIVES – PARVEDY T. – FARKAS L. – BRIOUA M. – LOUIS P. – ANNE A. – NOUIRA M. – CROLLES – HAGLI G. – 2 ROCHERS – LEVYN D. – AREGUIAN P. – NIBBIO R. – NIBBIO R. – KHOUAS – CAPIZZI F. – GZADRI M. – DOS SANTOS F. – DESPIERRE C. – HAMILA – CICERON F.

**APPEL :** TURCS DE GRENOBLE - VINAY

**REGLEMENTS :** NORD DAUPHINE – VEZERONCE HUERT – ECHIROLLES – THOMET J. – CHIRENS – FARES M. – BATIE DIVISIN – MANIVAL – TUNISIENS SMH – GIERES – VOREPPE – PONT DE CLAIX – GIERES – BALMES NORD ISERE.





## COMMISSION DES ARBITRES

### RÉUNION DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

#### Mesdames et Messieurs les Présidents des Clubs du District de l'Isère de Football.

Des faits extrêmement graves se sont produits dans l'enceinte ou à l'extérieur des stades contre des Arbitres du District. Nous estimons qu'il est inadmissible et inconcevable cette violence physique et verbale. Nous vous sollicitons pour sensibiliser les licenciés de vos Clubs pour que l'arbitre ne soit pas le bouc émissaire d'une contre-performance individuelle ou sportive.

#### À l'attention des arbitres du district :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

**NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.**

#### NOTE AUX ARBITRES

A partir de la semaine 41, les arbitres non formés ne sont désormais plus désignés sur les compétitions utilisant la FMI (Feuille de Match Informatisée)

#### Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

#### Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

#### Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

#### COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

**Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.**

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.



Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.  
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

\* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

\* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

\* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

### **CONTACTS COMMISSION :**

#### **Président :**

**André SERVE** Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : [andre.serve@free.fr](mailto:andre.serve@free.fr)

#### **Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :**

**Nicolas BROTONS** Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : [nicolas.brotons@isere.fff.fr](mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr)

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

#### **Désignateur arbitres adultes :**

**Albert BROUTY** Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : [albertbrouty@aol.com](mailto:albertbrouty@aol.com)

#### **Désignateur jeunes arbitres :**

**Eric FIARD** Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : [veyet.fiard@yahoo.fr](mailto:veyet.fiard@yahoo.fr)

#### **Désignateur Observateurs :**

**Jean-Marie KODJADJANIAN** Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : [jmarie.kodja@yahoo.fr](mailto:jmarie.kodja@yahoo.fr)

#### **Désignateur Futsal et Foot Entreprises :**

**Fernand RODRIGUES** Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : [fernandrodrigues21@gmail.com](mailto:fernandrodrigues21@gmail.com)

**Correspondant Trésorerie :** José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : [jose-veloso@wanadoo.fr](mailto:jose-veloso@wanadoo.fr)



Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE  
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE  
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN  
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE  
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

## COURRIERS

### Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

FOOT ENTREPRISE : lu et noté le responsable des désignations concernées regarde le problème.

VILLE de GRENOBLE : lu et noté

Commission de Discipline : pris note.

Mr Ciceron : lu et noté

### COURRIERS CLUBS

2 ROCHERS : Concernant FMI : Lu et noté.

2 ROCHERS : Concernant rencontre U17 : Lu et noté le responsable des désignations concernées regarde le problème.

PAYS D'ALLEVARD : suivant disponibilité de la CDA.

AS VERSAU : le responsable des désignations concerné regarde le problème.

VALLEE DU GUIERS : le responsable des désignations concernées regarde le problème.

### COURRIERS Arbitres :

NASRI Riad : courrier en attente de concertation avec le Comité Directeur du District

SEHAYET Hedi : lu et noté

DJOUDER Mourad : pris note.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



# COMMISSION DELEGATIONS

## REUNION DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT :** CICERON FABIEN                      Portable : 06.33.54.57.25  
**PRESENTS :** BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles  
**Permanence Commission :** 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00  
 Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :  
**E-mail :** [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **courrier ou mail avec entête du Club**.  
 Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat :** la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes :** la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

### Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions.

**Courriers :** La Murette, US Gières (Nécessaire Fait)

**Rapports recus:** Mrs : BENZEGHIBA Tofik, BECHET Patrice, CICERON Fabien, BALDINO Aldo, BOULORD Jean Marc, MORE Claude, BLANCHEFLEUR Bernard, GUEDOUAR Ridha, REMLI Amar, COTTIER Raphael, DUTCKOWSKI Yoan

### Rapports en attente de réception :

**Indisponibilités :** Ahmed Hezam Zine

ZINE AHMED HEZAM	Du	28/11/2016	Au	26/12/2016
BUOSI Bernard	du	09/12/2016 17/12/2016	au	12/12/2016 17/12/2016
COTTIER Raphael	du	11/12/2016	Au	11/12/2016

### RECTIFICATIF DE DESIGNATION :

Samedi 26 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
EXCELLENCE	VILLENEUVE	ST MAURICE L'EXIL	MORE Claude	Caisse de Péréquation
U17 1 <sup>er</sup> Div Poule D	RIVES	LA SURE	STAES Estelle	Frais au deux clubs



Dimanche 27 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Promotion Excellence Poule A	<b>MANIVAL 2</b>	<b>VOREPPE</b>	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	Caisse de Péréquation
Sénior 3 <sup>ème</sup> Division poule E	<b>ESTRABLIN (2)</b>	<b>CVL(3)</b>	<i>COTTIER Raphael</i>	Caisse de Péréquation

## DESIGNATIONS :

Samedi 3 Décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 Promotion Excellence	<b>MANIVAL 2</b>	<b>CROLLES 2</b>	<i>REMLI Amar</i>	Frais aux 2 Clubs
U19 Excellence	<b>EYBENS 2</b>	<b>ECHIROLLES</b>	<i>BUOSI Bernard</i>	Frais aux 2 Clubs
Sénior Excellence	<b>FC2A</b>	<b>VER SAU</b>	<i>CICERON Fabien</i>	Caisse de Péréquation

Dimanche 04 Décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior 1 <sup>ère</sup> Division Poule C	<b>FORMAFOOT</b>	<b>COLLINES</b>	<i>MORE Claude</i>	Caisse de Péréquation
Sénior 1 <sup>ère</sup> Division Poule C	<b>OLYMPIQUE NORD DAUPHINE 2</b>	<b>ARTAS-CHARANTONNAY</b>	<i>COTTIER Raphael</i>	Caisse de Péréquation
Sénior 1 <sup>ère</sup> Division Poule D	<b>RIVES</b>	<b>VOIRON MOIRANS</b>	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule A	<b>CROLLES</b>	<b>MANIVAL 2</b>	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule A	<b>ST CASSIEN</b>	<b>ISLE D'ABEAU</b>	<i>BENZEGHIBA TOFIK</i>	Caisse de Péréquation

Samedi 10 Décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	<b>EYBENS</b>	<b>VER SAU</b>	<i>REMLI Amar</i>	Caisse de Péréquation
Sénior Excellence	<b>CREYS MORESTEL</b>	<b>MARTINEROIS</b>	<i>BOULORD Jean-Marc</i>	Caisse de Péréquation
U19 Excellence	<b>RACHAIS</b>	<b>LA COTE SAINT ANDRE</b>	<i>BALDINO Cataldo</i>	Frais au Club de La Côte saint André
U19 Promotion Excellence	<b>MISTRAL</b>	<b>VALLEE DU GUIERS</b>	<i>BLANCHEFLEUR Bernard</i>	Frais au Club de la Vallée du Guiers
U17 Excellence	<b>CROLLES</b>	<b>BOURGOIN 2</b>	<i>STAES Estelle</i>	Frais au Club de Crolles

Dimanche 11 Décembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Promotion Excellence Poule A	<b>ISLE D ABEAU</b>	<b>VOREPPE</b>	<i>BECHET PATRICE</i>	Caisse de Péréquation

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## RÉUNION DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016

**Présents** : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR

### COURRIERS

Rapports délégués : Boulord, Staes matchs des 26 et 27 novembre.

Bessaoud : Match St Maurice l'Exil contre Rachais en seniors excellence

### BONUS-MALUS

Arrêté au PV 320 est sur le site pour toutes les catégories.

### RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 317 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

### DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club**

**Clubs n'ayant pas envoyé de liste** : Fc2a, Rachais, , St Cassien, Virieu, Nivolas, Grésivaudan, Ascol, Ruy Montceau, Beaurepaire, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Turcs de Grenoble, Batie Divisin, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Beaucroissant, Bizannes, Le Mottier, Turquoise, Bourg d'oisans, Froges, Fontaine, Brezins, Faramans.

**Listes transmises semaine 48** : AJA Villeneuve, Crolles, Fc Canton de Vinay, Manival, La Murette, Batie Montgascon, Martinérois

**Listes en attente** : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Asp Bourgoin, Le Bouchage, Voiron-Moirans, GF 38

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

## COMMISSION FEMININES

### RÉUNION DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016

Présent(e)s: A. Brault, J. Issartel, T. Truwant

#### NOUVELLE MESSAGERIE

Depuis le 26 Octobre la commission féminine a une boîte mail officielle: [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

#### RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

#### COURRIERS :

FORMAFOOT BV – ECHIROLLES - LA MOTTE SERVOLEX - RO CLAIX – MARTINEROIS - CVL 38 VEZERONCE HUERT - VERSAU – RACHAIS – CLAIX - NORD DAUPHINE – FOUR - CREYS MORESTEL - BATIE MONGASCON - COLLINES

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1<sup>e</sup>)

#### FINALE CHALLENGE FESTIVAL U 13

Les clubs (notamment les équipes U15F) pourront créer une équipe composée de U13F et de U12F pour disputer la finale du CHALLENGE FESTIVAL U 13 qui aura lieu le 1 avril 2017

#### CHAMPIONNAT SENIORS A 11

##### Excellence

Journée 3 du 04/12/2016

RO CLAIX – HAUTE TARENTEISE : Manque accord du club de HAUTE TARENTEISE

##### Promotion d'Excellence

Journée 3 du 04/12/2016 :

LA MOTTE SERVOLEX – ESTRABLIN 2 se jouera à 14h30 stade Raoul Villot LA MOTTE SERVOLEX

Journée 4 du 11/12/2016

CLAIX – VALLEE DU GUIERS reporté au 26 janvier 2017



---

## CHAMPIONNAT SENIORS A 8

---

Promotion poule B

Journée 4 du 11/12/2016

LA BATIE MONTGASCON – COLLINES match inversé se jouera à Primarette le 11/12/2016 stade Petrequin à 10 h00

### Courrier

VEZERONCE HUERT : la dérogation validée par le comité directeur précise que les U16 F et U17 F sont autorisées à jouer en seniors (uniquement en équipe première) à condition de valider le sur classement chez un médecin fédéral

---

## CHAMPIONNAT U 18 F

---

### Promotion poule A

Journée 4 du 10/12/2016

CLAIX - RACHAIS reporté à une date ultérieure

### Promotion poule B

Journée 2 du 26/11/2016

NORD DAUPHINE – MARTINEROIS : reporté au 30/11/2016 à 17h st Georges d'Esperance stade Laura

---

## COUPE U18 F

---

1<sup>er</sup> tour du 12 novembre 2016

La rencontre NORD DAUPHINE – GPT SUD DAUPHINE se déroulera le samedi 17 Décembre 2016

Cette saison la coupe se fera selon la formule échiquier

IMPORTANT : en cas d'intempéries, les matches doivent être inversés sous peine de match perdu

---

## COUPE SENIORS A 8 ISERE ET AMITIE

---

Un tour de cadrage se déroulera le 18 Décembre 2016

Courriers FOUR : seuls les perdants des 2 premiers tours de la coupe Isère sont repêchés en coupe de l'amitié

Le Président  
Jacques Issartel  
06 34 87 23 55



## COMMISSION FOOT ENTREPRISE

### REUNION DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016

**Présents** : Patrick MONIER, Xavier ROCHETTE.

**Excusé** : Farid EL MASSOUDI.

#### **CORRESPONDANCE**

**Courriel Commission Foot Entreprise** : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**56 et 57. Ville de Grenoble** : informations notées.

**58. Fasson** : noté (pouvoir AGH2016).

**59. Belledonne** : noté (pouvoir AGH2016).

**60. CEA** : noté (pouvoir AGH2016).

**61. Communaux SMH** : Noté arrêt du club. La CFE comprend votre décision, et la regrette. Transmis aux commissions compétentes pour régularisation.

#### **COORDONNEES**

**Arbitres** : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

**Correspondants équipes Foot Entreprise** : site du district : Documents / Foot Entreprise – Liste des correspondants (format pdf).

#### **RAPPEL SECRETARIAT – FEUILLES DE MATCH**

Les Feuilles de Match sont à imprimer sur Footclubs par le club recevant (Compétitions / Editions et extractions / Rencontres / <Poule à sélectionner> / Feuille de match 1 exemplaire PDF / puis Travaux demandés). **Important**, en cas d'utilisation d'une feuille de match vierge, remplir impérativement : n° du match (facultatif si toutes les autres informations renseignées), compétition (Foot Entreprise), journée (ou tour si coupe), poule, date et heure du match et noms complets des équipes.

#### **RAPPEL – SAISIE RESULTATS**

Les Résultats sont à saisir sur Footclubs par le club recevant.

#### **CHAMPIONNAT, FOOT A 11**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J06. ASPTT 3 Sifac – GSE.**

Lundi 05/12/2016, 20h00. Espagnac.

**J06. Belledonne – CD Varcès.**

Lundi 05/12/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

**J06. CEA1 ST – ASPTT 2 ST.**

Lundi 05/12/2016, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

**J06. Air Liquide – CEA 2 Grenoble.**

Lundi 05/12/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**J06. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 4 SFI.**

Lundi 05/12/2016, 20h00. Montbonnot.

**J04. ASPTT 4 SFI – CD Varcès.**

Jeudi 08/12/2016, 20h00. Montbonnot.

#### **COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Poule A, T02. ASPTT 1 La Poste – CEA1 ST.**

Lundi 12/12/2016, 20h00. Espagnac.

**Poule A, T02. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.**

Lundi 12/12/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**Poule A, T02. ASPTT 2 ST – Belledonne.**

Lundi 12/12/2016, 20h00. Montbonnot.

**Poule A, T01. ASPTT 4 SFI – Belledonne.**

Lundi 19/12/2016, 20h00. Montbonnot.

**Poule B, T03. CD Varcès – CEA 2 Grenoble**

Lundi 12/12/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

**Poule B, T03. Les Anciens de l'ACREE – ASPTT 3 Sifac**

Lundi 12/12/2016, 20h00. Pablo Picasso, Echirolles.

**Poule B, T03. Exempt : GSE.**



## FOOT A 8

En raison de l'arrêt des équipes de **Communaux SMH 1** et de **Communaux SMH 2**, pour l'intérêt du championnat, la CFE définira un nouveau calendrier pour 2017 (poule de 8 en conservant les résultats des matches déjà joués). Pour la coupe, compte tenu des matches joués, la formule de 2 poules de 4 équipes est conservée.

## CHAMPIONNAT, FOOT A 8

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### J05. Fasson – Métropolitains 2.

Jeudi 01/12/2016, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

**J06. Les Anciens de l'ACREE – CEA 3 Grenoble.**  
Lundi 05/12/2016, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

### J08. Energie Sports 1 – Fasson.

Lundi 05/12/2016, 20h45. Les Ruires, Eybens.

### J01. Métropolitains 1 – Métropolitains 2.

Lundi 05/12/2016, 20h00. Bachelard.

## COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### Poule A : T02. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 12/12/2016, 20h00. Bachelard.

### Poule B : T02. Energie Sports 1 – Métropolitains 2.

Lundi 12/12/2016, 20h45. Les Ruires, Eybens.

# COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

## REUNION DU MARDI 29/11/2016

Présent(e)s : LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



## COURRIERS :

**RCAlpin** : engagement de 1 équipe U13 et 1 équipe U17 en Coupe Départementale.

**RCAlpin** : Confirmation de match de Coupe Départementale Futsal.

**FC Crolles-Bernin** : engagement de 1 équipe U13 et 1 équipe U15 en Coupe Départementale.

**AS Domarinoise** : Lu et noté.

**Espoir Futsal 38** : Lu et noté.

Coordonnée Responsable Championnat : **CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01**

E-mail : [carretero.c70@gmail.com](mailto:carretero.c70@gmail.com)

Merci aux clubs de bien vouloir saisir leurs résultats sur Footclubs.

Penser à téléphoner aux arbitres.

**La commission vous rappelle que vous devez faire parvenir la feuille de match par mail ou courrier au DIF 48h00 après la rencontre pour éviter l'amende de 50 €.**

## ATTENTION

Plusieurs clubs ne nous ont toujours pas fourni l'AOP (arrêté d'ouverture au public fait par la mairie),

Merci de faire le nécessaire auprès de leur mairie.

**Ces informations doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAFOOT.ORG**

## COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET SENIORS FEMININES :

**Les clubs intéressés par la Coupe Départementale Futsal pour les catégories nommées ci-dessus, sont invités à s'inscrire par courrier ou mail pour le 29/11/2016.**

**USVO** : 2 équipes U13 et 1 équipe U15.

**F.Salle O. Rivois** : 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

**R.C.Alpin Futsal** : 1 équipe U13 et 1 équipe U17.

**FC Crolles-Bernin** : 1 équipe U13 et 1 équipe U15.



## COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS :

**RECTIFICATIF** Nuxerete / Arbre de Vie 1 le 06/12/16 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

**CONFIRMATION** : Futsal Isle d'Abeau / A.C Seyssinet : Le dimanche 04/12 à 19h00 (Gymnase St Hubert, Isle d'Abeau).

**Tirage au sort des ¼ de finales effectué par Mme MUFFAT-JOLY Marie Jeanne membre de la Commission Futsal le mardi 22/11/2016.**

A jouer pour le 04/12/2016

Vainqueur Nuxerete – Arbre de Vie 1 / JOGA 2 : la rencontre se jouera entre le 12/12 et le 18/12 en fonction du club qualifié et de la qualification ou non de L'Arbre de Vie en Coupe Nationale Futsal.

Vie et Partage 2 / AJFC : Le samedi 03/12 à 18h00 (Gymnase. Croix de Verrine, Grenoble).

Vainqueur Futsal Isle d'Abeau – AC Seyssinet / RCA Futsal 1 : la rencontre se jouera entre le 12/12 et le 18/12 en fonction du club qualifié.

RCA Futsal 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 03/12 à 17h30 (Gymnase Pierre Beghin, Moirans).

## CHAMPIONNAT EXCELLENCE : JOURNÉE 6

A jouer au plus tard le 11/12/2016

Mistral Grenoble 1 / A.J.F Chasse sur Rhône 1 : Le vendredi 09/12 à 20h30 (Gymnase. AMPERT, Grenoble).

R.C.Alpin Futsal 1 / Club Martinerois Futsal 2 : Le dimanche 11/12 à 19h30 (Gymnase. Le Vergeron, Moirans).

AC Seyssinet / Futsal O. Rivois : Le dimanche 11/12 à 14h00 (Gymnase. Nominé, Seyssinet).

J.O.G.A 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 10/12 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).

Vie et Partage 2 / L'arbre de Vie 1 : Le samedi 10/12 à 18h00 (Gymnase. Croix de Verrine, Grenoble).

## CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : JOURNÉE 5

A jouer au plus tard le 11/12/2016

Domarin As / Touvet Terrasse 2 : Le dimanche 11/12 à 11h00 (Complexe Sportif, Domarin).

NuxereteFs38 / L'Arbre de Vie 2 : Le samedi 10/12 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Futsal Isle Abeau / Etoile Futsal C 2 : Le dimanche 11/12 à 19h00 (Gymnase. St Hubert, Isle d'Abeau).

R.C.Alpin Futsal 2 / Pays Voironnais 2 : Le dimanche 11/12 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Touvet Terrasse 1 / Etoile Futsal Club 1 : Le dimanche 11/12 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

A.J.F Chasse sur Rhône 2 / R.C. Virieu Futsal : Le dimanche 11/12 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône).

## MATCHS EN RETARDS :

**1° journée** : Etoile Futsal Club 1 / Arbre de Vie 2 : Le dimanche 18/12 à 15h00 (Gymnase Gérard Philippe, Fontaine)

RC Virieu Futsal / Etoile Futsal Club 2 : Le samedi 17/12 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).

A.J.F Chasse sur Rhône 2 / Touvet-Terrasse 2 : Le dimanche 18/12 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône).

**2° journée** : Pays Voironnais 2 / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : Le mardi 13/12 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

## MERCI AUX CLUBS INTERESSES POUR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U17 ET FEMININES DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE LA COMMISSION

**FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE par mail ou courrier.**

A ce jour, courriers reçus :

**Etoile Futsal Club** : 2 équipes U11 et 2 équipes U13. Créneau du Gymnase le dimanche de 13h30 à 18h00.

**F.C Isle d'Abeau** : 1 équipes U11 et 1 équipes U13.

**Pays Voironnais** : 1 équipes U11 et 1 équipes U13.

**M.D.H** : 1 équipes U11 et 1 équipes U13. Créneau de gymnase le dimanche de 10h00 à 14h00

**f. Salle O. Rivois** : 1 équipes U11 et 1 équipes U13. Créneau à définir.

# COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

## REUNION DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016

Présents : MM. BOULORD, MARTIN, REPELLIN, ROBIN, SEGHIER, VITTONI.

Excusé(e)s: MME STAËS, MM. BONO, CHAMBARD, PINEAU.

### COURRIERS

Vallée du Guiers : le secrétariat vous a adressé un courrier explicatif.

Flachères : un joueur licencié peut être inscrit comme délégué sur la feuille de match à la seule condition qu'il ne soit pas joueur pour la rencontre. Il ne peut être joueur et dirigeant pour une même rencontre.

Demande de dérogations : de nombreux clubs sollicitent la Commission des règlements pour obtenir des dérogations. *La commission rappelle qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que le district ait l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'il a édictées.*

*Il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement.*

*Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions.*

### EVOCATION

#### N° 100 : ECHIROLLES / BOURGOIN JALLIEU – U19 – EXCELLENCE – MATCH DU 12/11/2016.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de BOURGOIN-JALLIEU pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club d'ECHIROLLES afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 23/11/2016.

Considérant que par décision en date du 23/10/2016, la Commission de Discipline a suspendu M. LASFAR Nabil, licence n° 2545117216 d'un match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 07/11/2016.

Considérant que ce joueur devait purger sa suspension le 12/11/2016.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 des R.G. de la FFF : « *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension* ».

Dit que le joueur LASFAR Nabil, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs :

**La C.R. donne match perdu par pénalité au club d'ECHIROLLES pour en reporter le bénéfice au club de BOURGOIN-JALLIEU. (BOURGOIN-JALLIEU 4 points, 3 buts, ECHIROLLES 0 point, 0 but)**

**Inflige une amende de 107€ au club d'ECHIROLLES pour avoir fait jouer un joueur suspendu,**

**Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur LASFAR Nabil à compter du lundi 05/12/2016.**

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*



## FORFAIT GENERAL

### N°128 : MOIRANS / VER-SAU 4 – SENIORS – 4<sup>ème</sup> DIVISION – POULE B – MATCH DU 27/11/2016. Forfait

Considérant l'article 23-3-1 des Règlements Généraux du District de l'Isère.

*« En outre, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises en championnat, est considéré comme forfait général. L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule ».*

**23-3-3** – « En cas de forfait général : au cours des matchs « aller » : annulation de tous les points acquis »

Considérant que le 23/10/2016, l'équipe VER-SAU 4 a été déclarée forfait lors de la rencontre DEUX ROCHERS 2 / VER-SAU 4.

Considérant que le 20/11/2016, l'équipe VER-SAU 4 a été déclarée forfait lors de la rencontre TULLINS 2 / VER-SAU 4.

Considérant que le 27/11/2016, l'équipe VER-SAU 4 a été déclarée forfait lors de la rencontre MOIRANS / VER-SAU 4.

**Par ces motifs, la C.R. dit que l'équipe VER-SAU 4 est déclarée forfait général.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

### N°129 : GRESIVAUDAN / LA COTE SAINT ANDRE 3 – SENIORS – 2<sup>ème</sup> DIVISION – POULE A – MATCH DU 27/11/2016. Forfait

Considérant l'article 23-3-1 des Règlements Généraux du District de l'Isère.

*« En outre, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises en championnat, est considéré comme forfait général. L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule ».*

**23-3-3** – « En cas de forfait général : au cours des matchs « aller » : annulation de tous les points acquis »

Considérant que le 2/10/2016, l'équipe LA COTE SAINT ANDRE 3 a été déclarée forfait lors de la rencontre LA COTE SAINT ANDRE 3 / ST GEOIRE EN VALDAINE.

Considérant que le 23/10/2016, l'équipe LA COTE SAINT ANDRE 3 a été déclarée forfait lors de la rencontre POISAT / LA COTE SAINT ANDRE 3.

Considérant que le 27/11/2016, l'équipe LA COTE SAINT ANDRE 3 a été déclarée forfait lors de la rencontre GRESIVAUDAN / LA COTE SAINT ANDRE 3.

**Par ces motifs, la C.R. dit que l'équipe LA COTE SAINT ANDRE 3 est déclarée forfait général.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## REOUVERTURE DE DOSSIERS

### N°87 : VALLEE BLEUE / SAINT ANDRE LE GAZ – U15 à 11 – COUPE ISERE– MATCH DU 29/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF, Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ». Suite au courrier du club de VALLEE BLEUE, il s'avère que le joueur KOURBALY NEYRON Enzo, (et non NEYRON uniquement), était bien qualifié le jour de la rencontre : Licence n° 2548145330, saisie le 05/10/2016, enregistrée le 05/10/2016, qualification le 10/10/2016. Par ce motif, la CR dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain et annule l'amende de 100€ au club de VALLEE BLEUE.

Le club de Vallée Bleue est qualifié pour le prochain tour.

**Le club de SAINT ANDRE LE GAZ qualifié pour le tour suivant.**

**VALLEE BLEUE / SAINT ANDRE LE GAZ, résultat : 0-5**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

N°91 : TUNISIENS SMH2 / VERSAU 2 – SENIORS – COUPE RESERVE –MATCH DU 30/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de TUNISIENS SMH CAZZEH Saïfedine **possède deux (2) licences** :

- Une licence dirigeant : licence saisie le 02/10/2016, enregistrée le 13/10/2016.
- Une licence joueur : licence saisie le 31/10/2016, enregistrée le 31/10/2016, qualifié le 5/11/2016.

Pour un match du 30/10/2016, ce joueur n'était pas licencié.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de TUNISIENS SMH.

Le club de TUNISIENS SMH est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Le club de VERSAU est qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## ABSCENCE DE FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Matches des 8-9/10/2016 :

N°118 : SEYSSINET / NIVOLAS – U15 - EXCELLENCE – MATCH DU 8/10/2016.

Absence de feuille de match.

*Considérant le courrier très explicite du club de SEYSSINET, la CR dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain. ( SEYSSINET 3buts / NIVOLAS 0 but).*

~~La C.R. demande aux clubs de SEYSSINET et NIVOLAS des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre. La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 29/11/2016, délai de rigueur.~~

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

Matches des 12-13/11/2016 :

N°107 : CREYS MORESTEL 3 / O. NORD DAUPHINE – SENIORS – 1<sup>ère</sup> DIVISION – POULE C – MATCH DU 12/11/2016.

Absence de feuille de match.

Considérant le courrier du club de CREYS MORESTEL.

Considérant le courrier du club de O. NORD DAUPHINE.

Feuille de match transmise mais match non joué pour cause de brouillard (décision arbitre).

N°115 : ECHIROLLES / VER-SAU – SENIORS - EXCELLENCE – MATCH DU 13/11/2016.

Absence de feuille de match.

*Considérant les courriers du club de VER-SAU et du club d'ECHIROLLES, la CR dit que le match doit être homologué*





*selon le score acquis sur le terrain. (ECHIROLLES 1 but / VER-SAU 2 buts).*

La C.R. demande au club d'ECHIROLLES des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre. La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 5/12/2016, délai de rigueur.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

N°116 : LA COTE ST ANDRE 3 / VALLEE DE LA GRESSE 4 – SENIORS – 2<sup>ème</sup> DIVISION – POULE A – MATCH DU 20/11/2016.

Absence de feuille de match. **LA COTE SAINT ANDRE déclarée forfait général.**

La C.R. demande aux clubs de LA COTE ST ANDRE et VALLEE DE LA GRESSE des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre. La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 29/11/2016, délai de rigueur.

N°117 : BOURBRE / CHIRENS – SENIORS – 3<sup>ème</sup> DIVISION – POULE C – MATCH DU 20/11/2016. Absence de feuille de match.

**Considérant le courrier du club de BOURBRE.**

**Problème de WIFI interne au club de BOURBRE.**

**la CR dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

La C.R. demande aux clubs de BOURBRE et CHIRENS des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre. La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 29/11/2016, délai de rigueur.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

N°119 : FC TOUR ST CLAIR 3 / AS VEZERONCE HUERT 3 – U13 – 3<sup>ème</sup> NIVEAU – POULE S – MATCH DU 15/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF.

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de l'ASVH : THEVENIN Noa : ~~non licencié~~ : **licence saisie le 03/10/2016, enregistrée le 03/10/2016, joueur qualifié le 08/10/2016.**

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de l'ASVH.

**LA C.R. dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Le club de l'ASVH est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre. **La C.R. annule l'amende de 100€.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

N°120 : SASSENAGE 3 / GIERES 2 – U13 – CHALLENGE FESTIVAL ISERE – 1<sup>er</sup> TOUR - MATCH DU 19/11/2016.

Considérant l'article 23 –FORFAIT.

**Considérant le courrier du club de GIERES.**



**Considérant le courrier du club de SASSENAGE.**

~~Considérant que le club de SASSENAGE était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs minimum (5 joueurs) à la date de la rencontre.~~

Considérant que le club de GIERES était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs minimum (5 joueurs) à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT ~~aux deux clubs. (0 point, 0 but);~~ **au club de GIERES.**

**SASSENAGE qualifié pour le tour suivant.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**DECISIONS**

**N°125 : GPT FURE ISERE / MANIVAL 2 – U19 – 1<sup>ère</sup> DIVISION – POULE A – MATCH DU 19/11/2016.**

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de MANIVAL : CARLINO Lucas, licence saisie le 19/11/2016, enregistrée le 19/11/2016, qualifié le 23/11/2016, VALLEISE CARMONA Baptiste, licence saisie le 19/11/2016, enregistrée le 19/11/2016, qualifié le 23/11/2016, n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre.

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de MANIVAL.**

**GPT FURE ISERE (4 points, 3 buts).**

**Le club de MANIVAL est amendé de la somme de 2x30 € = 60 € pour avoir fait jouer deux joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°126 : CHIRENS / CROLLES 2 – U15 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 26/11/2016.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHIRENS pour la dire recevable :  
Joueurs brûlés.

**1<sup>ère</sup> partie :**

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de CROLLES évoluant en EXCELLENCE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 8 matchs.

**Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°130 : LA MURETTE 3 / POLIENAS 1 – COUPE VETERANS – PHASE 1 – MATCH DU 18/11/2016.**

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ». Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de LA MURETTE :



PALUMBO Alexandre, licence saisie le 28/09/2016, enregistrée le 17/11/2016, qualifié le 22/11/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

DOURBET Mickaël : non licencié.

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de LA MURETTE.**

**Le club de LA MURETTE est amendé de la somme de 130 € (100€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié et 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié) à la date de la rencontre.**

**POLIENAS qualifié pour le tour suivant.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## DECISIONS SUITE À MATCH ARRETE

N° 131 : ST MARCELLIN 3 / LA MURETTE – SENIORS – 1<sup>ère</sup> DIVISION – POULE A – MATCH DU 27/11/2016.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 75<sup>ème</sup> minute.

Blessure d'un joueur nécessitant l'intervention des pompiers.

**Par ce motif, la CR décide match à rejouer à une date fixée par la commission sportive.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## DECISIONS SUITE À MATCHS NON JOUES

N° 127 : VALLEE BLEUE / GPT ISERE-RHODANIENNE – U15 à 8 – MATCH DU 26/11/2016.

Dossier ouvert pour match non joué.

**La CR dit que le match est à reprogrammer à une date fixée par la commission sportive.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

N°132 : LAUZES 2 / OL. VILLEFONTAINE – U17 – 1<sup>ère</sup> DIVISION – POULE E - MATCH DU 19/11/2016.

Considérant l'article 23 –FORFAIT.

Considérant le courrier de l'arbitre officiel de la rencontre précisant les circonstances pour lesquelles, le match n'a pu se jouer.

Considérant que le club de OL. VILLEFONTAINE était dans l'impossibilité de présenter le nombre de joueurs minimum (8 joueurs) à l'heure de la rencontre.

**Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club d'OL. VILLEFONTAINE (0 point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de LAUZES (4 points, 3 buts).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**PRESIDENT**

Jean Marc BOULORD  
06.31.65.96.77

**SECRETAIRE**

Martin Jean



# COMMISSION SPORTIVE

## RÉUNION DU 29 /11/2016

**Présent(e)s** : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / C Maugiron

**Excusé** : J. Chambard

**Adresse mail de la commission** : sportive@isere.fff.fr

### U10 U10/U11 U 11

Les plateaux non joués peuvent être joués le Samedi 10 Décembre

### U13

2eme Division G : Forfait général de GR.FURE ISERE 3

2eme Division I : Intégrer MOIRANS FC 2 à la place de l'exempt

1ere Division E : IZEAUX / NIVOLAS 2 le 17/12

### U15 A 8

**Courrier** : Vallée bleue, transmis à la commission des règlements

**Responsable** : DAN MARCHAL Tel : 0624792638

### U15 A 11

**Courriers** : Olympique Villefontaine/Vallée de la Gresse / Notre Dame de Mesage lus et notés.

**1° Division B** : Suite à la décision de la commission de discipline il est demandé au club de Jarrie de communiquer à la commission le terrain situé à plus de 30 kms de Jarrie pour la rencontre JARRIE 2 /MANIVAL 2 du 11/02/2017. Date à communiquer le plus tôt possible.

**1° Division G** : OI Villefontaine, manque accord de Balmes Nord Isère pour jouer le dimanche 04/12/2016 à 10h30.

**Coupe repêchage** : Complément de tirage 4 MONTAGNES / NOTRE DAME MESSAGE se jouera le 17/12/2016

**Responsable** : DAN MARCHAL Tel : 0624792638

### U17

**Crolles** : Suite à la décision de la commission de discipline vous avez votre terrain suspendu pour deux matchs à partir du 28/11/16 cela concerne les matchs ci-dessous

Journée 11 du 10/12 Crolles / Bourgoin 2 et Journée 12 du 11/02 Crolles /Seyssinet 2 merci de nous communiquer le lieu des rencontres pour le 06/12

Reprogrammation matchs

1<sup>er</sup> Division Poule A

Journée 1 du 24/09 Mistral / USVO reprogrammé au 28/01/17

Journée 8 du 19/11 St Paul de Varcès / Mistral reprogrammé au 21/01/17 si terrain impraticable inversion du match



## U19

Reprogrammations matchs

**Excellence :**

Journée 10 du 03/12 Cote St André / La Murette reprogrammé le 04/02/17

**Promotion d'excellence :**

Journée 4 du 15/10 Deux Rochers / Iles d'Abeau reprogrammé au 04/03/17

Journée 7 du 12/11 Mistral / Seyssins reprogrammé au 04/02/17

**1<sup>ER</sup> Division Poule A**

Journée 2 du 01/10 Jarrie Champ / Manival 2 reprogrammé au 04/02/17

Journée 4 du 15/10 Gpt Fure Isère / Belledonne Grésivaudan reprogrammé au 04/02/17

Journée 5 du 22/10 Belledonne Grésivaudan / Sassenage 2 reprogrammé au 28/01/17

**1<sup>er</sup> Division Poule C**

Journée 4 du 15/10 Lauzes / Rives et Vinay / Formafoot Bièvre Valloire reprogrammés au 04/02/17

Journée 6 du 05/11 Ruy Montceau / Creys Morestel reprogrammé au 04/02/17

Journée 7 du 12/11 Vallée d'Hien / Rives reprogrammé au 28/01/17

## SENIORS

**Excellence :** Le match Ver Sau 1 – FC2A 1 est inversé à Grenoble au stade du Vercors à 20h00 samedi 03/12/2016

**1° Division B :** Ro-Claix / Martinérois 2, journée 10 est avancé au samedi 3 Décembre à 14H30, suite accord du club du Martinérois.

**2° Division A :** Suite au 3° forfait de la Cote St André 3 ce dimanche 27 Novembre, cette équipe est déclarée forfait général.

**4° Division B :** Suite au 3ème forfait de Ver Sau 4, l'équipe est Forfait général

**3° Division D :** Vallée Bleue / Dolomieu 2 est avancé au 10/11 à 19H00 à Bouvesse (éclairage homologué)

**3° Division F:** Chatte 2 / Rives 2 est avancé au samedi 3 Décembre à 19H00 suite à accord des deux clubs

Les matchs de championnat : Oyeu 1 – St Marcellin 3, Creys Morestel 2 – Nord Dauphiné 2, St André le Gaz 2 – Valondras 1, Versoud 2 – Pontcharra 1, Miribel 2 – Batie Montgascon 2, St Antoine 2 – Vourey 2, St Joseph de Rivière 2 – Tullins 2, Oyeu 2 – Chabons 2 sont reprogrammés, merci de consulter le site du district.

Courrier Chatte concernant la rencontre Chatte 1 – Rachais 3, votre demande est trop tardive, nous ne pouvons l'accepter.

Le tour de cadrage des challenges sera consultable en fin de semaine sur le site du district.

## VETERANS

### Coupe Vétérans Grenoble

Le tour de cadrage de la coupe est consultable sur le site du district pour le 9.12.2016.

Les Co- Présidentse

L .Mazzoleni / F. Agaci L

Secrétaire

J. Chambard

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016 AU DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2016

### STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

**dimanche 11 décembre 2016**

Match U17 PHR

GF38 2/AIN SUD FOOT à 12h30

### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

**samedi 10 décembre 2016**

Match U13

FC MISTRAL/US ABBAYE à 10h30

Match U15

FC MISTRAL/USVO 2 à 14h00

Match U19

FC MISTRAL/VALLEE DU GUIERS à 16h00

**dimanche 11 décembre 2016**

Match seniors 2D

ASIEG 2/ST JOSEPH DE RIVIERE à 12h00

Match seniors Prom.Exc.

ASIEG/FC VOIRON MOIRANS à 14h30

### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

**samedi 10 décembre 2016**

Match U13

AJAT VILLENEUVE 2/OC EYBENS 5 à 13h30

Match U13

AJAT VILLENEUVE/AS MARTINEROIS 2 à 13h30

**dimanche 11 décembre 2016**

Match seniors Excellence

AJAT VILLENEUVE/ES RACHAIS 2 à 14h30

### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

**samedi 10 décembre 2016**

Match U17

FC2A /FC VERSOUD à 16h00

### STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTHE.)

**samedi 10 décembre 2016**

Match U13

GF38 3 4/AMC POISAT 2 à 10h30

Match U13

GF38 2/OC EYBENS 2 à 10h30

Match Féminines U18

GF38/O.VALENCE à 12h30

Match U19 PHR

GF38 2/AS MISERIEUX TREVOUX à 15h00

Match seniors Excellence

FC2A/ US JARRIE CHAMP à 19h00

**dimanche 11 décembre 2016**

Match U15 PHR

GF38 2/FC ANNECY 2 à 12h30

Match Féminines U19

GF38/HSC MONTPELLIER à 14h30

### TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHEIQUE)

**samedi 10 décembre 2016**

Match U13

AS BAJATIERE/FC SURE à 14h00

### STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

**samedi 10 décembre 2016**

Match Féminines U18

GF38 2/ENT. GRESIVAUDAN 2 à 14h00

**dimanche 11 décembre 2016**

Match seniors 3D

MAHORAISE GRENOBLE/FC SEYSSINS 2 à 14h30

### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

**samedi 10 décembre 2016**

Match U13

FC2A 2/US SASSENAGE 3 à 10h30

Match U15

FC2A 2/ES MANIVAL 2 à 13h30

Match U19

FC2A/FC CHAMPAGNIER à 16h00

**dimanche 11 décembre 2016**

Match Féminines

GF38 2/SP VOUREY à 12h30



## STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

**samedi 10 décembre 2016**

Match U13

USVO 3/FC ECHIROLLES 6 à 10h30

Match U13

USVO 5/FC CROLLES 4 à 10h30

Match U13

USVO 4/ASIEG 2 à 13h00

Match U13

USVO/FC VINAY à 13h00

Match U15

USVO/TOUVET TERRASSE à 14h30

Match U17

USVO/CA GONCELIN à 17h00

**dimanche 11 décembre 2016**

Match seniors 3D

USVO/FC SEYSSINS 2 à 14h30

## COMMISSION TECHNIQUE

**MARDI 29 NOVEMBRE 2016**

### CFF4 - PROJET ASSOCIATIF LES 1 ET 2 DECEMBRE 2016

NOM	PRENOM	CLUB D'INSCRIPTION
AUGROS	Clovis	U.S. JARRIE CHAMP
BARDET	Remi	U.S. JARRIE CHAMP
BENAOUN	Noureddine	CHARVIEU
BENGRIBA	Selim	GRENOBLE FOOT 38
BEQUIE	David	E.S. D'IZEAUX
BERNACHOT	Sylvain	U.S. CORBELIN
BISERTA	Romain	MOIRANS FC
BODECHER	Stephane	U.S. CORBELIN
BOSSY	Daniel	U.S. CORBELIN
BOUCHELAGHEM	Boubekeur	GRENOBLE FOOT 38
BOURGUIGNON	Nathan	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
CLAER	Jean Michel	F.C. BALMES NORD ISERE
DAVREUX	Thibaut	U.S. JARRIE CHAMP
DEGAS	Cyril	US GIERES
DEGHIA	Hacene	VALLEE DU GUIERS
DJEBBOUR	David	GRENOBLE FOOT 38
GILLIN	Jerome	U.S. LA MURETTE
GODEL	Sebastien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE



GONZALES	Philippe	US LA MURETTE
HAMILA	Salem	A. S. MARTINEROIS
KHOUADRA	Anis	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
LAVOREL	Frederick	O. ST MARCELLIN
MAHROUG	Zakaria	GRENOBLE FOOT 38
MANGANO	Julien	F.C. CROLLES BERNIN
MERICHE	Fouzi	GRENOBLE FOOT 38
MICCOLI	Francois	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
PERRIER	Remi	L.C.A. FOOT 38
RENVOIZE	Cyril	OPCA
VALERO	Anthony	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
ZAIDI	Rabah	AS CHAVANAY
ZEBBAR	Younes	VIE ET PARTAGE

### CERTIFICATION CFF1 DU 7 DECEMBRE 2016

Lieu : SASSENAGE – 2 bis rue Pierre de Coubertin (District)

**Liste des éducateurs convoqués :**

Nom	Prénom	Club d'inscription
ALAUX	Clement	F. C. VERSOUD
ANTOINE	Alexandre	U.S. CHATTOISE
BARREL	Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BENABOURA	Havid	VOREPPE
BENOIT LIZON (excusée)	Severine	CLAIX F.
BODECHER	Stephane	U.S. CORBELIN
BOTTE (excusé)	Gerald	VALLEE DU GUIERS F.C.
CARLINO	Romain	A. S. MARTINEROIS
CAZES	Corentin	U.S. CHATTOISE
CHAILAN	Jocelyn	F.C. LA TOUR ST CLAIR
CHOLLIER	Simon	C.S. DE FARAMANS
DIDIOT	Romuald	SUD ISERE
GIRAUD ROCHON	Gregoire	U.S. CHATTOISE
GONIN	Clement	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERS F.
GUEDOUAR	Ines	A. S. MARTINEROIS
HARBOUCHE	Farid	MISTRAL F.C. GRENOBLE
LEBON	Yannick	MOIRANS FOOTBALL-CLUB

# L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 320

**JEUDI 1° DECEMBRE 2016**

MAAFOUNE	Nassim	F.C. CROLLES BERNIN
MARTIN	Corentin	F.C. SUD ISERE
MOHAMMADI	Adam	F.C. LA SURE
MONTOVERT	Remi	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
PATINIER	Valentin	SUD ISERE
PRADELOUX	Xavier	A. S. MARTINEROIS
REMILI	Hana	A. S. MARTINEROIS
RICHARD	Alain	SASSENAGE
ROGNON	Ludovic	U.S. ST PAUL DE VARCES
ROSA	David	O. ST MARCELLIN
SARAIVA	Remi	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SHCHEGALEVA	Elena	BOURGOIN
VANEL ( <b>excusé</b> )	Mario	ISLE D'ABEAU F.C.
VICARIO	Fabien	C.S. DE FARAMANS
VIDOTTO	Fabien	F.C. LA SURE
VINCENDON DUC	Dorian	L.C.A. FOOT 38
BAGA	Valérie ( <b>CFF2</b> )	CROLLES
MECCA	Gaetan ( <b>CFF2</b> )	GIERES

## LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

## FORMATION CFF1 LES 8-9 ET 15-16 DECEMBRE 2016

**Lieu : stade du Vercors -20 chemin de la Poterne 38000 Grenoble (GF38)**

**Liste des inscrits :**

NOM	PRENOM	CLUB D'INSCRIPTION
BENABDALLAH	Wilem	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
BELBEY	Sofian	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHERBA	Said	ENT.S. PIERRE CHATEL
CARON	Francoise	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CHEBBI	Armel	AUESC BAJATIERE
CHERRAD	Nouredine	GRENOBLE FOOT 38
CHRISTOPHE ( <b>excusé</b> )	Corentin	F.C. COTE SAINT ANDRE
CLOT GODARD	Laurent	L.C.A. FOOT 38
DAMBON ( <b>excusé</b> )	Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL

DUCAROUGE	Mikael	AUESC BAJATIERE
GARCIA	Frederic	U.S. LA MURETTE
GATTO	Frederic	F.C. BALMES NORD ISERE
GERMINARIO	Frank	GRENOBLE FOOT 38
GONCALVES	Serge	BOURBRE
GOURRAUD	Jeremy	CLAIX F.
JALLAMION	Olivier	U.S. LA BATIE DIVISIN
JEAN LOUIS	Anthony	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KARST	Stephane	ENT.S. PIERRE CHATEL
KENON	Brenda	GRENOBLE FOOT 38
KISSI	Mejdi	GRENOBLE FOOT 38
LAAOUAD	Mohamed	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
MAPANGO	Winie	GRENOBLE FOOT 38
MICHAUD	Jean Louis	GRENOBLE FOOT 38
MIDJO PETGANG	Guy	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
OLIVIERO	Cristiano	F.C. CROLLES BERNIN
PASCUAL ( <b>excusé</b> )	Yannick	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
PEREIRA	Pierre	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
PETREL	Stella	GRENOBLE FOOT 38
POL	Khemara	GRENOBLE FOOT 38
RODRIGO	Jean Christophe	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
ROSSI	Gregory	C.S. NIVOLAS VERMELLE
TEDESCO	Sauveur	F.C. SEYSSINS
TORREGROSSA	Stephane	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
VARELAS	Michael	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
VALLEE	Sebastien	BOURBRE
VIAL	Guillaume	GRENOBLE FOOT 38
VILLALOBOS LATORRE	Richard	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
VILLARD ( <b>excusé</b> )	Laurent	U.S. LA MURETTE

## COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

Mail de la commission : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)  
(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.  
**REUNION DU MARDI 29/11/2016**

### COURRIER

**Fc Crolles –Bernin**: La commission prend note du désistement de votre appel du 14/11/2016.

### CONVOICATIONS

Président : M. VACHETTA.

Présents : Mrs. G. DENECHERE, A. SECCO, G. BISERTA, V. SCARPA.

**DOSSIER N°16**- 2016-2017 : Procédure d'urgence.

Appel du club de VINAY contre la décision de la commission des règlements parue le 24/11/2016, PV N° 319.

Match: VINAY / MANIVAL – U17 PROMOTION D'EXCELLENCE - MATCH DU 19/11/2016.

L'audition aura lieu le Mardi 06/12/2016 à 19h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées

**DOSSIER N°17**- 2016-2017 :

Appel du club de CROLLES-BERNIN contre la décision de la commission de discipline parue le 24/11/2016, PV N° 319.

Match: CROLLES BERNIN / GOUPEMENT SUD DAUPHINE – U17 - EXCELLENCE - MATCH DU 08/10/2016.

L'audition aura lieu le Mardi 13/12/2016 à 18h45.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées

## APPEL REGLEMENTAIRE

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.  
AUDITION DU MARDI 29/11/2016

### RELEVÉ DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. DENECHERE V. SCARPA, G. BISERTA.

**DOSSIER N° 14** :

Appel du club de PONT DE CLAIX de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 02/11/2016, parue le 04/11/2016.

Par ce motif la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de PONT DE CLAIX.

Le club de PONT DE CLAIX, est amendé de la somme de 1 x 30 € = 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Match : PONT DE CLAIX / ABBAYE – U19 – 1ère DIVISION – POULE A – MATCH DU 22/10/2016.

**La commission confirme la décision de la commission des règlements dans toutes ses dispositions.**

*Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.*

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT** : CHASSIGNEU GUY

**Membres Commission** : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN  
TOUILLON JEAN FRANCOIS

**Infos Commission Saison 2016/2017** : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers** : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

**CLASSEMENT INSTALLION SPORTIVE :** **VISITE INSTALLATION :**

**BOUVESSE** Stade des USINES –NNI 380540101 Niveau 5 avec AOP | **ECLOSE** pour confirmation éclairage 29/11

**CLASSEMENT ECLAIRAGE :**

**GRENOBLE** Stade Pierre de COUBERTIN – NNI  
381850901  
Niveau E5 - 140lux – CU0.70 – Emini/Emaxi 0.59

**CLASSEMENT GYMNASSE**

**MOIRANS** LE VERGERON pour un classement en  
niveau FUTSAL 4  
(Toujours en attente des pièces demandées pour  
l'homologation)

**COURRIER ENVOYÉ :**

- Mairies : ST ANDRE LE GAZ – LA MURE – Communauté BIEVRE ISERE
- Clubs : AS ST ANDRE LE GAZ – SUD ISERE - COTE ST ANDRE FC

